

PARAISSENT TOUS LES SAMEDIS A 9 HEURES DU SOIR

**Mabana maa 29 September 1868**

**PRIX DES ANNONCES (au comptant):**

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| Les 10 premières lignes ..... | 50 c. la ligne |
| Au-dessus de 10 lignes .....  | 25 %           |

Les annonces repoussées se paient la moitié du prix de la première insertion.

mau, sapão faz te lavar, não i não i te lavar, orelheira, não i te lavar  
 au o te lavar, e tei au, mai i te lavar ;

Åger-29/02/1868

est de longueur sur 9 mètres  
de largeur.

N° 198. — *District de Temohia (de Anaa).* — *Séance du 1<sup>er</sup> mars 1867.*  
Le conseil décide que la terre  
de Temohia est comprise entre la terre  
de Anaa et la terre de Temohia.  
Le conseil décide que la terre  
de Temohia est comprise entre la terre  
de Anaa et la terre de Temohia.

N° 199. — *District de Papeete.* — *Séance du 4 août 1867.*

Tamati a Papeete contre Houat et Teu.  
Le conseil a établi la ligne di-  
visive des terres contiguës Mi-  
miliatou et Teupeu.

N° 200. — *District de Papeete.* — *Séance du 31 août 1867.*

Celui à Teuhoia contre Teuhoia.  
Le conseil décide que la terre  
de Teuhoia, comprise entre la terre  
de Papeete et la terre de Teuhoia.  
Le conseil décide que la terre  
de Teuhoia, comprise entre la terre  
de Papeete et la terre de Teuhoia.

N° 201. — *District d'Araucaria-Papeete.* — *Séance du 10 octobre 1867.*  
Teuhoia a Papeete, des Tahitiens a Papeete, des Tahitiens a Papeete, des Tahitiens a Papeete.  
Le conseil a décidé que la terre  
de Teuhoia est comprise entre la terre  
de Papeete et la terre de Teuhoia.

Le conseil a décidé que la terre  
de Teuhoia est comprise entre la terre  
de Papeete et la terre de Teuhoia.  
Le conseil a décidé que la terre  
de Teuhoia est comprise entre la terre  
de Papeete et la terre de Teuhoia.  
Le conseil a décidé que la terre  
de Teuhoia est comprise entre la terre  
de Papeete et la terre de Teuhoia.

N° 202. — *District de Taumotu-Metia.* — *Séance du 30 octobre 1867.*

Toumou a Taumotu contre Taumotu a Taumotu.  
Le conseil décide que la terre  
de Taumotu est comprise entre la terre  
de Taumotu et la terre de Taumotu.  
Le conseil décide que la terre  
de Taumotu est comprise entre la terre  
de Taumotu et la terre de Taumotu.

N° 203. — *District de Taumotu-Metia.* — *Séance du 30 octobre 1867.*

Toumou a Taumotu contre Taumotu a Taumotu.  
Le conseil décide que la terre  
de Taumotu est comprise entre la terre  
de Taumotu et la terre de Taumotu.  
Le conseil décide que la terre  
de Taumotu est comprise entre la terre  
de Taumotu et la terre de Taumotu.

# SITUATION DE L'EMPIRE.

(Extrait).

## COLONIES.

### GUYENNE.

L'amélioration signalée l'année dernière dans la situation écono-  
mique de la Guyenne française a été soutenue, et les progrès obtenus  
tendent à se consolider.

Une nouvelle extension a été donnée aux cultures secondaires,  
et principalement au riz, au café, au cacao et au sucre.  
Le chiffre des exportations, pour 1866, s'est élevé de ce qu'il était  
de production. Un certain nombre de familles d'émigrants français  
ont obtenu l'acquisition de propriétés domaniales ou propriétés  
de lots de terre achetées sur leurs épargnes, se sont adonnés  
aux cultures étrangères et ont pu ainsi se livrer aux travaux agri-  
coles et à l'élevage du bétail.

Ces exploitations, généralement situées en terre louée, sont fa-  
vorables au tempérament des colons, et à l'exemple du travail donné  
par les propriétaires eux-mêmes ne peut que produire un heureux  
effet sur les travailleurs esclaves. On fait surtout de bien augurer de  
la restauration des cultures qui ont subi l'effet de la disette de la  
colonie.

La découverte des ressources minières du bassin de Sincimari a  
donné lieu à la formation d'un établissement nouveau, qui unit à  
l'exploitation du précieux minerai des cultures importantes de plan-  
tes vivrières.

Le chiffre de l'exploitation de l'or suit, depuis quelques années,  
une marche ascendante : de 132 kilogrammes en 1863, il s'est élevé  
successivement à 288 kilogrammes en 1866.

Le gouverneur a publié récemment sur la transportation à la  
Guyenne une notice qui contient des renseignements complets jus-  
qu'à la fin de 1865. La colonisation pénale paraissait, à ce moment,  
dans une bonne voie, et l'état sanitaire semblait s'améliorer, mais  
l'année 1866 a montré que l'exploitation forestière, source de pro-  
duction sur laquelle on croyait pouvoir le plus compter, présente  
des dangers sérieux pour la santé des hommes dans certaines cir-  
constances. Aussi le département de la marine s'est-il efforcé d'aban-  
donner les travaux les moins salubres et la diminution des ateliers for-  
cés, à la fin de l'année, en même temps que le vêtement, la nourriture  
et le logement des hommes employés aux ouvrages de force seraient  
améliorés d'une manière sensible.

En résumé, la mortalité, qui n'avait été que de 3.2 et 4.9 p. 0/0  
dans les deux années précédentes, s'est élevée à 7.3 p. 0/0 en 1866.  
Il faut espérer que, sous l'influence des mesures adoptées par le  
ministère, cette situation se modifiera prochainement. A la fin  
du mois de mai dernier, on comptait à la Guyenne 7,706 transportés,

savoir : 4, 945 forçats, 35 reclusionsnaires coloniaux, 1,066 repris  
de justice, 1,327 libérés astreints à la résidence, et 24 libérés atten-  
dant leur embarquement ; 8 étrangers expulsés, plus 1 transporté  
volontaire et 340 femmes. La population des concessions était de  
1,263 individus, dont 571 hommes, 472 femmes et 121 enfants.  
A la même époque, le nombre des émigrés était de 152.  
Le produit des concessions, qui avait été de 100,614 francs en  
1865, s'est élevé à 115,474 francs en 1866.

### SÉNÉGAL.

Au Sénégal, on plutôt dans les contrées voisines de cette colonie,  
la tranquillité, un moment troublée par un volon agresseur de la  
Sénégal, est aujourd'hui complètement rétablie. Cet agresseur a  
perdu la vie dans une rencontre avec les forces de notre allié, le roi  
de Sine, et les bandes de pillards que Maba traînait à sa suite ont  
été dispersées.

Sous l'influence de ces événements, le Cayor tend à se repopuler  
et à donner de l'émigration à ses cultures. Le compteur de l'Etatique, prin-  
cipal entrepôt des produits de cette province, a traité du 1<sup>er</sup> janvier  
au 1<sup>er</sup> octobre 1867, 5 millions de kilogrammes d'arachides, for-  
mant le chargement de 130 navires.

Les autres dépendances de l'arrondissement de Gorée, telles que  
la Gessamou, le Rio Nuere et le Rio-Pungo, ont bénéficié de la  
sécurité qu'elles doivent à nos postes, et fourni à l'exportation 5  
millions de kilogrammes de même produit dans la première année,  
et 7,500,000 kilogrammes dans les deux autres.

Dans la Mollacou, les hostilités entre les indigènes ont un peu  
contrarié le mouvement commercial.

Les rives du Sénégal ont été favorisées par une récolte exceptionnelle.  
Bien que le haut prix des denrées qui forment la base des  
échanges n'ait pesé sur les transactions, la quantité d'arachides tra-  
versées (3 millions de kilogrammes) accuse une production plus abun-  
dante.

La prospérité des contrées qui bordent la rive gauche du fleuve  
est telle, que le pays a pu nourrir toutes les populations non agri-  
coles de la rive droite.

Les taxes nouvelles établies dans les rivières dépendances de  
Gorée ont produit les résultats qu'on en attendait, sans porter au-  
cune atteinte aux transactions.

La colonie a poursuivi les travaux qui doivent accroître de plus en  
plus son importance. Saint-Louis, dont la population s'est élevée à  
3,000 âmes en trois années, a vu s'élever de nombreuses con-  
structions. Les ponts qui relient la ville à la Grande-Terre ont favo-  
risé ce mouvement. A Gorée, on a agrandi l'hôpital et exécuté de  
nombreux quais. La grande jetée de Dakar est presque entièrement  
payée ; les ateliers de réparation ont été établis ; son quai  
a été agrandi de 50 mètres ; les galeries de l'égout ont été pro-  
longées de 60 mètres ; une ligne télégraphique rejoint aujourd'hui  
Saint-Louis à N'Gazou, au cœur du Cayor, les postes de Kour-Mou-  
doud-Kary, de Kaoulon et de Tala complétant la chaîne de cette  
province.

On continue les essais déjà faits pour la transformation en bassins d'eau douce des marigots du Oual, ainsi  
que l'achèvement des quais de Saint-Louis et du port de Dakar.

L'année 1867 prometait donc de faire pour la colonie des avan-  
tages qu'elle poursuivait avec une ardeur constante. Cependant, au  
milieu de ces travaux, une épidémie de choléra a éclaté, et a causé  
la perte de nombreuses victimes. Les services médicaux ont été en-  
vahés par les soins de la première de ces épidémies. Les précau-  
tions suggérées par l'expérience ont été prises pour atténuer le  
mal. Les dernières nouvelles signalent une diminution dans le  
chiffre des décès.

### GABON.

Dans nos établissements de la Côte-d'Or et du Gabon, notre au-  
torité s'efforce de plus en plus ; les indigènes apprennent le senti-  
ment de justice qui caractérise nos actes. Aussi voit-on les popula-  
tions laborieuses qui avoisinent la Gabon se rapprocher chaque jour  
de notre établissement et se substituer peu à peu aux peuplades  
indolentes qui entouraient le Comptoir.

Les postes de Grand-Bassam et de Douba jouissent également  
d'une tranquillité parfaite, et les relations qu'il entretient avec  
des tribus autochtones inconnues et ombrageuses ont aujourd'hui  
d'une nature satisfaisante. La langue de l'étranger s'ouvre de toutes  
parts devant nous, et ce riche pays n'attend que des traitants pour  
devenir la source d'un commerce fructueux.

Il n'est de même à Assinie, où les négociants seuls font défaut  
à l'abandon des produits.

On estime à 300,000 âmes environ la population des diverses  
tribus avec lesquelles nous sommes en rapport.

### Mayotte et Nos-Bé.

Nos colonies de Mayotte et Nos-Bé sont en progrès. Leur mou-  
vement commercial s'est élevé sensiblement par suite du dévelop-  
pement donné aux cultures de la première de ces îles et de l'ac-  
croissement progressif des transactions auxquelles la seconde sert  
d'entrepôt.

Des dernières opérations embrassant la côte de Madagascar, les  
points importants du canal de Mozambique et certaines parties de  
l'Inde. Leur importance nécessaire, depuis quelques temps, l'emploi  
de bâtiments d'un tonnage plus élevé que celui des autres arabes,  
exclusivement employés jusqu'à ce jour de trafic.

L'administration seconde ces tentatives en poursuivant  
les travaux de route, de port et d'assainissement entrepris dans les  
deux îles. De leur côté, les concessionnaires s'efforcent d'augmenter  
le nombre de leurs travailleurs, d'élargir le champ de leurs rela-  
tions et d'améliorer leurs moyens d'exploitation.

### Saint-Martin.

Notre établissement de Saint-Martin offre les avantages d'un bon  
port et des moyens de réparation pour les bâtiments. Les ouvrages  
exécutés dans ces dernières années assurent la sécurité du mouil-  
lage, facilitent les mouvements des embarquements et des débar-  
quements. Les indigènes se montrent de plus en plus attachés à notre cause  
et fournissent une main-d'œuvre pour nos travaux.

### Saint-Pierre et Miquelon.

Ainsi qu'on le présentait l'année dernière, le mouvement de la  
navigation commerciale de Saint-Pierre et Miquelon a atteint, en  
1866, 10 millions de francs, c'est-à-dire un chiffre supérieur de plus

de 8 millions de celui de 1861. Le mouvement de la navigation présente un accroissement de plus de 300 batiments.

Cette activité d'établissement, stimulée par ces succès, aspirait à étendre son champ de ses entreprises, quand un éboulement survenu sur le port apportait une perturbation complète dans ses affaires et mettait l'administration même de cette laborieuse population.

Le vice-roi de l'Inde s'est déclaré à Saint-Pierre le 16 septembre 1867. L'arrivée prit au temps sec et alimenté par la nature même des communications de la ville, la plupart en bois, réservées dans un espace étroit à l'approvisionnement de combustible à l'approche de l'hiver, le feu s'est propagé avec une irrésistible activité, et, malgré les efforts combinés des autorités, de la population, de la garnison et des marins du transport *Orieuse*, la ville a été presque entièrement consumée. Les pertes sont évaluées à 2,500,000 francs. La population ne s'est pas laissé chasser par ces désastres; chacun s'est mis courageusement à l'œuvre; et, grâce au concours personnel de plusieurs batiments des divisions navales des Antilles et de l'Irlande, près de cent maisons étaient, vers le milieu d'octobre, en voie de réédification.

Le gouvernement a fait parvenir à la colonie un secours de 100,000 francs.

Justice et Régulation.

Un sénatus-consulte, en date du 20 juillet 1867, a simplifié les formalités exigées par le droit commun pour les mariages des étrangers immigrés dans nos colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Cette mesure était d'autant plus opportune que le nombre de ces immigrants s'élevait aujourd'hui à près 110,000.

Un décret du 25 août de la même année a rendu applicable aux mêmes colonies la loi du 14 juillet 1865, sur la nasse au libéré provisoire.

La promulgation de cette loi aura pour effet de consacrer, au profit de la liberté individuelle, des garanties non moins précieuses dans nos possessions d'outre-mer que dans la métropole.

Les administrations coloniales ont été invitées à examiner les moyens d'appliquer la loi du 22 juillet 1867, qui supprime la contrainte par corps en matière commerciale, civile, et contre les étrangers.

Quatre autres décrets ont été rendus durant le cours de l'année 1867, savoir :

Le 3 janvier, pour toutes nos colonies, la loi du 14 juin 1865 sur les chèques;

Le 27 avril, pour étendre à la Réunion, en les appropriant à la législation locale, les deux lois du 28 mai 1859, sur les magasins généraux et sur les ventes publiques des marchandises en gros, ainsi que le décret du 12 mars 1859, portant règlement d'administration publique pour l'exécution desdites lois;

Enfin, les 5 février et 31 juillet 1867, pour faire bénéficier les îles de la Mayotte et de l'Inde de la loi du 25 août 1867, sur l'administration des successions et biens vacants dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Considérés dans leur ensemble, nos établissements coloniaux ont accusé, pour l'année 1866, un mouvement commercial de 315 millions. Si l'on déduit de ce chiffre le montant des importations et des exportations de la Cochinchine, dont le compte ne figure pas dans

le dernier exposé de la situation de l'Empire, et qui, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 1866 et le 30 juin 1867, s'est élevé à 55 millions, on constate que le commerce général de nos autres établissements présente une augmentation de 33 millions.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du vendredi 21 au jeudi 27 février 1868 inclus.

NAVIRE DE GUERRE ARRIVÉ.

21 février. Transport à voiles *Dorade*, commandé par M. Williams, lieutenant de vaisseau, ven. de Rapa et 3 jours; 2 pass., coéquipiers de l'Etat.

NAVIRES EN COURSE ARRIVÉS.

21 février. Goé. du Protet. *Morue*, de 21 ton., cap. Webster, ven. de Mangalo 14 jours; 3 pass., M. Maléon, anglais, et 4 indigènes engagés de M. Brandier, débarquant.

21 février. Cabot. du Protet. *Ausa*, de 31 ton., pat. Tillet, ven. de Taïtira 4 jours.

21 février. Cabot. français *Margaret*, de 42 ton., pat. Fille, ven. d'Alimano 4 jours.

21 février. Goé. du Protet. *Faïte*, de 41 ton., cap. Daniel Snow, ven. de Palavara 5 jours; 2 pass., indigènes, se dirigeant sur l'Etat.

21 février. Cabot. du Protet. *Fineco*, de 21 ton., pat. Trauu, ven. de Haapaga 4 jours.

21 février. Trois-mâts-banque du Protet. *Fouie*, de 174 ton., cap. McLean, ven. d'Ausa 3 jours; 1 pass., indigènes, d'arrivage.

ARRIVÉES.

21 février. Outre bord *Raid*, de 41 ton., pat. Leguen, all. à Piquetiri.

PAQUEBOTS DE COMMERCE ARRIVÉS.

22 février. Cabot. du Protet. *Hopa*, de 39 ton., cap. Hamon, all. à l'île Caroline 14 jours; 2 pass., MM. Brothers et Broussard, anglais.

22 février. Cabot. du Nord-Océan *Océanographique*, de 28 ton., pat. Maco, all. à Boudine; 3 pass., indigènes, d'arrêt au débarquement.

22 février. Cabot. du Protet. *Moorea*, de 32 ton., cap. Webster, all. à Moorea.

22 février. Cabot. du Protet. *Harari*, de 32 ton., pat. Tuna, all. à Bairo; 2 pass., indigènes.

22 février. Brigot. anglais *Anna Ewart*, de 27 ton., cap. Boyer, all. aux îles du nord; 10 pass., MM. Platt, Leighton, John, Burton, Clark, anglais, et 11 indigènes.

22 février. Cabot. du Protet. *Fanorite*, de 43 ton., cap. Falcou, all. aux îles du sud; 10 pass., indigènes.

21 février. Cabot. du Protet. *Arise*, de 49 ton., cap. Dutoit-Dorier, all. à l'île de Piquet, via Moorea et Rapa; 2 pass., 1 indigène.

BATIMENTS SUR RADE.

EN COURSE.

25 février. Aviso à vapeur *Guichenot*, commandé par M. de Rosaz, lieutenant de vaisseau.

21 février. Transport à voiles *Dorade*, commandé par M. Williams, lieutenant de vaisseau.

DE COURSE.

3 décembre. Trois-mâts-banque française *Toussaint*, de 212 ton., cap. Vissou.

7 janvier 1868. Cabot. de l'Inde. *Embarde*, de 31 ton., pat. Taahine.

26 janvier. Trois-mâts-banque américaine *Carroll*, de 210 ton., cap. Schuchter.

29 janvier. Trois-mâts-banque du Protet. *Normandie*, de 295 ton., cap. Schuchter.

10 février. Goé. du Protet. *Ella*, de 143 ton., cap. Chaymon.

12 février. Cabot. du Protet. *Harari*, de 32 ton., pat. Tuna.

15 février. Brigot. américain *Toussaint*, de 190 ton., cap. Turker.

15 février. Goé. du Protet. *Pogoo*, de 60 ton., pat. Fille.

22 février. Cabot. français *Margaret*, de 42 ton., pat. Fille.

21 février. Goé. du Protet. *Faïte*, de 41 ton., cap. Daniel Snow.

21 février. Cabot. du Protet. *Fineco*, de 21 ton., pat. Trauu.

21 février. Trois-mâts-banque du Protet. *Fouie*, de 174 ton., cap. McLean.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTES AUX ENCHÈRES.

SALE BY AUCTION.

En vente au bureau de la poste

CODIFICATION

DES

ACTES DU GOUVERNEMENT

EN VENTE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie ET LE PROTECTORAT DES ÎLES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES

PAR

L. LANGOZARINO

1008 IMPRIMERIE A TAÏTÉ

Un vol. in-8° de XXX-124 p. - Prix (broché) : 18 fr.

THE CABINET PORTRAIT

As patronized by the Crowned Heads of Europe - Never before introduced in Tahiti - Cartes de visite à dollar, for 6 - A choice selection of views always on hand; price half a dollar each copy.

CHARLES BURTOS MOORE, photographer,

College street, Papeete.

N.B. - Lessons given in the art on moderate terms. 4-25/25-4

A VENDRE OU A LOUER

1<sup>re</sup> Une propriété appelée *Papeete*, située près des fortifications de l'Etat;

2<sup>re</sup> Une maison située à *Papeete*, rue des Beaux-Arts;

3<sup>re</sup> A louer à *Papeete*, 23-25-26-27.

FOR SALE OR TO LET

1<sup>st</sup> A piece of land called *Papeete*, situated near the fortifications of the East;

2<sup>nd</sup> A house situated at *Papeete*, Beaux-Arts street.

Refer to Mr. Paul Landoz, notary.

THE BRITISH AND FOREIGN MARINE INSURANCE COMPANY (Limited)

LIVERPOOL AND LONDON

Capital: ONE MILLION pound sterling

Risks taken and losses made payable in San Francisco, Honolulu, London (V. I., Valparaiso, Sydney, Manila, Calcutta, Bombay, Liverpool, London, or in cash at Papeete), 9-11-Jan-14.

G. WILKENS, Agent.